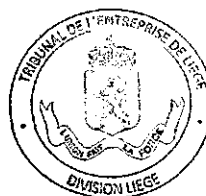


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22032378



28 FEB 2022

Greffé

N° d'entreprise : **0460 798 795**

Nom

(en entier) : **DMS IMAGING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue des Chasseurs Ardennais 7, B-4031 Liège (Angleur)**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur délégué

Il ressort du procès-verbal du conseil d'administration tenue le 24 janvier 2022 que:

Le conseil d'administration décide de retirer toutes les procurations et procurations spéciales accordées par la Société à ce jour, y compris ceux accordés aux membres du conseil d'administration précédent, y compris celles concernant les pouvoirs de signature des comptes bancaires.

Le conseil d'administration décide de terminer le mandat de Monsieur Michel Baijot en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Samuel Sancemi comme administrateur délégué de la Société avec effet immédiat

Le conseil d'administration décide de nommer Mr. Steven De Schrijver, avocat ayant son siège à Avenue Louise 235, 1050 Bruxelles (Belgique), et Mr. Frederick Geldhof et Mr. Jan van Loon, avocats ayant leur siège à Posthofbrug 6, 2600 Anvers (Belgique), tous compétents à agir seuls et avec le pouvoir de se remplacer l'un l'autre, en tant que mandataires spéciaux de la Société, afin d'assurer toutes les actions et formalités en lien avec les résolutions prises et couchées dans le présent procès-verbal, y compris les obligations de publication au greffe du Tribunal de Commerce, au Moniteur Belge, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un Guichet d'entreprise, de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et toute autre autorité ou service administratifs

Jan van Loon
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes avant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).